

Flash Info du 16/03/2020 à 18h00

La collecte des déchets fait partie des activités essentielles au pays et notre secteur participe à garantir la sécurité sanitaire de nos concitoyens. Nos entreprises ont la responsabilité d'assurer un service minimum de collecte puis de valorisation ou de traitement qui sera ajusté en fonction des actualités.

En synthèse :

- **Sur la continuité de l'activité économique** : Le confinement ne signifie pas l'arrêt économique du pays et Bercy confirme qu'il n'y aucune interdiction d'aller au-delà de 100 personnes sur les lieux de travail. En revanche, les dispositions réduisant le nombre de personnes par site, comme des horaires décalés, sont à privilégier ainsi que le télétravail. La note précise les recommandations spécifiques à chaque activité en particulier, avec les connaissances actuelles des préconisations des autorités nationales. Nous affinons ces recommandations spécifiques en fonction des retours de la DGPR.
- **Sur les mesures de protection des salariés** :
 - Le télétravail devient la règle impérative pour tous les postes qui le permettent.
 - Les personnes présentant des pathologies chroniques à risque doivent impérativement rester à leur domicile.
 - L'employeur met en place les gestes barrière nécessaires (décrit dans la note en PJ) pour éviter les regroupements de personnes et notamment dans les vestiaires, lieu à forte contamination.
 - L'employeur met largement à disposition du savon et des bouteilles d'eau pour le lavage de main et/ou des gels hydroalcoolique
- **Les mesures fiscales et économiques d'accompagnement** : L'ensemble de ces mesures ont été listées dans la note en PJ et des sites internet sont dédiés à votre accompagnement ainsi qu'un guichet unique en Région. Il est possible que ces accès soient saturés pour le moment. Il est demandé aux entreprises de renouveler leur sollicitation ultérieurement.

FEDEREC va actualiser ces recommandations continuellement ces prochains jours, à destination de l'ensemble de ses adhérents. Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre Président de Région.

Nous restons à votre écoute : accueil@federec.com